

EN OCTOBRE, A BELGRADE, LA COMMUNAUTE S'ETAIT PRONONCEE EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN COMPTE DE SUBSTITUTION TOUT EN ESTIMANT QUE LES ETUDES DEVAIENT ETRE POURSUIVIES POUR PARVENIR A LUI ASSURER LA MEILLEURE QUALITE POSSIBLE. C'EST DANS CES CONDITIONS QUE LES DISCUSSIONS LORS DES CONSEILS AVANT HAMBOURG

~~SE FONDENT SUR LE LEVANT PAR TOUTE DES LA FONCTION SEULEMENT~~

S'ORDONNERONT GLOBALEMENT AUTOUR DES 4 POINTS SUIVANTS :
 ■- COMMENT FAIRE EN SORTE QUE LE COMPTE SOIT LE PLUS ATTRACTIF POSSIBLE?

■- COMMENT GARANTIR LES DTS REMIS ■■ EN CONTREPARTIE DES ■ DOLLARS?

■- COMMENT UTILISER L'OR DU FMI?

■- COMMENT GERER LE COMPTE ■ (DU POINT DE VUE ■ INSTITUTIONNEL)?

B) AUTORISATION DE LA DEUXIEME TRANCHE NIC

■-----

LE 24 JANVIER 1980, LA COMMISSION A FAIT UNE PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL POUR L'OBTENTION D'UNE DEUXIEME TRANCHE NIC DE 500 MUCE. LA COMMISSION ■■■■■■■■■■ A EGALEMENT PROPOSE D'ETENDRE AUX LOGEMENTS ET AUX USINES PRECONSTRUITES LA NOTION D'INFRASTRUCTURE, DOMAINE DANS LEQUEL, AVEC L'ENERGIE, PEUT INTERVENIR LE NIC SELON LA DECISION DU CONSEIL DU 14 MAI 1979.

LE PARLEMENT A EMIS UN AVIS FAVORABLE SUR CES DEUX POINTS PAR UNE RESOLUTION DU 12 MARS 1980.

SI AU COREPER S'EST DEGAGE UN ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE DEUXIEME TRANCHE, PAR CONTRE LES DISCUSSIONS AU CONSEIL PORTERONT SUR L'OPPORTUNITE D'ELARGIR LA NOTION D'INFRASTRUCTURE.

SERONT SUR LA TABLE DU CONSEIL LES RAPPORTS DE LA COMMISSION D'UNE PART SUR LES OPERATIONS NIC POUR L'EXERCICE 1979 ET D'AUTRE PART ■■■■■■ SUR LES BONIFICATIONS D'INTERETS ACCORDEES SUR ■■■ PRETS NIC NOTAMMENT EN 1979 DANS LE CADRE DU SME AUX PAYS LES MOINS PROSPERES (ITALIE, IRLANDE) (VOIR EGALEMENT NOTE P 27).

C) CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIANT DU SOUTIEN PUBLIC

■-----

LA COMMUNAUTE DOIT ARRETER UNE POSITION COMMUNE SUR CETTE QUESTION DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT SUR LES LIGNES DIRECTIVES CONCLU AU SEIN DE L'OCDE. LA PROCHAINE REUNION OCDE EST PREVUE POUR LES 12/13 MAI 1980 A PARIS. LE CONSEIL DU 11

////

FEVRIER AVAIT CHARGE LE COREPER D EXAMINER DE FACON PLUS APPROFONDIE LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION ET LA PROPOSITION BENELUX. LA COMMISSION PRECONISE UNE AUGMENTATION DIFFERENCIEE DES TAUX D INTERET ■■ SELON LES CLASSES DE PAYS■, UNE RECLASSIFICATION DES PAYS ACHETEURS ET UNE REGLEMENTATION PLUS STRICTE DE LA DUREE MAXIMALE DES CREDITS SUR LES PAYS RICHES. LE BENELUX PROPOS■IT SEULEMENT UNE AUGMENTATION LINERAIRE DES TAUX D INTERET A TOUTES LES CATEGORIES DE PAYS DE 0,75 0/0.

· SI, AU COREPER, LES DELEGATIONS SE SONT TROUVEE D ACCORD SUR LE PRINCIPE D UNE AUGMENTATION DES TAUX D INTERET, LE MONTANT ET LES MODALITES DE CETTE AUGMENTATION NE SONT PAS ARRETES ET DEVRONT DONC ETRE DISCUTES ■■ AU CONSEIL.

D) PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN

■-----

IL Y AURA SOUS CE TITRE UNE DISCUSSION SUR LA QUESTION BUDGETAIRE BRITANNIQUE ET LA CONVERGENCE.

IL N Y A PAS ENCORE ETE DECIDE SI AURAIT LIEU OU NON LUNDI APRES MIDI A LUXEMBOURG LE CONSEIL CONJOINT ECO/FIN ET AFFAIRES ETRANGERES LEQUEL SE REUNIT TOUS LES ANS DEPUIS 1975 POUR EXAMEN ET DISCUSSION DES PREVISION BUDGETAIRES TRIENNALES.

LE PRINCIPE N EN EST PAS CONTESTE, SEUL LA DATE ■■■■■■■■ PARAISSAIT A CERTAINS PEUT ETRE PREMATUREE. LA PRESIDENCE DEVAIT CONTACTER LES MINISTRES CONCERNES AVANT DE ■■■■■■■■ ■■■■■■■■ ■■■■■■■■ PRENDRE UNE DECISION.

■-----

3. CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DU 22 AVRIL (M. VASEY)

■-----

L ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN
- TURQUIE
- ETATS DU GOLFE
- ZIMBABWE (LOME)
- ETAIN (ACCORD INTERNATIONAL)
- ESPAGNE (PREPARATION NEGOCIATIONS MINISTERIELLES (VOIR PLUS LOIN)

EN CE QUI CONCERNE L IRAN, LA PRESIDENCE N A PAS ENCORE PRECISE DANS QUEL CADRE ET A QUEL MOMENT CETTE QUESTION SERA EVOQUEE. ■UN BRIEFING PLUS COMPLET SERA FAIT LUNDI.

////

517917

CANADA :

■-----

CONCLUSION DES CONSULTATIONS A HAUT NIVEAU (VOIR IP 104). EN MARGE, CONSULTATIONS AU TITRE DE L ARTICLE XIX DU GATT RELATIVES AUX RESTRICTIONS QUANTITATIVES SUR LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES INTRODUITES PAR LE CANADA LE 1.12.1977 ET QUI DEVRAIENT EXPIRER EN PRINCIPE A LA FIN DE CETTE ANNEE. LA COMMISSION A SOULIGNE L IMPORTANCE QU ELLE ATTACHE A CE QU IL SOIT MIS FIN A CES MESURES A L ISSUE DE LA PERIODE DE TROIS ANS, INITIALEMENT PREVUE POUR PERMETTRE LA RESTRUCTURATION DE L INDUSTRIE CANADIENNE. EN EFFET, LA PRODUCTION CANADIENNE ■■■■■■■■■■ (ET L EMPLOI) ONT AUGMENTE, ALORS QUE LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE LA COMMUNAUTE ONT BAISSÉ (DE 9,1 MILLIONS DE PAIRES DANS L ANNEE PRECEDANT L INTRODUCTION DES RESTRICTIONS A 7,7 ET A 8 MILLIONS DE PAIRES, AU COURS DES DEUX PREMIERES ANNEES D APPLICATION).
LA COMMUNAUTE A RESERVE SES DROITS.

P.S. : NOUS VENONS D APPRENDRE QUE LE CONSEIL ■■■■■■ ECO/FIN ■■■■■■ DEBUTERA A 9.00 ET NON PAS A 10.00 HEURES LUNDI MATIN, ET QUE LE CONSEIL CONJOINT ECO/FIN ET AFFAIRES ETRANGERES N AURA PAS LIEU.

AMITIES, M. SANTARELLI
NNNN

NNNN